



La recherche des origines des personnes nées à l'étranger et adoptées par des personnes domiciliées au Québec

Québec 





Le secrétariat à l'adoption internationale

Le Secrétariat à l'adoption internationale (SAI) exerce les attributions d'Autorité centrale en adoption internationale au Québec au nom du ministre de la Santé et des Services sociaux.

Le SAI a la responsabilité de conserver tous les dossiers des personnes nées à l'étranger et adoptées par des personnes domiciliées au Québec et de répondre aux demandes de **recherche d'origines**.

Il est fréquent que les personnes adoptées se questionnent sur leurs origines. Les personnes qui sont nées à l'étranger et qui ont été adoptées par des personnes domiciliées au Québec peuvent contacter le SAI pour obtenir un **sommaire de leurs antécédents sociobiologiques** ou pour présenter une demande de **retrouvailles**.



Le sommaire **des antécédents sociobiologiques**

Le sommaire des antécédents sociobiologiques est un résumé du dossier d'adoption. Il contient les renseignements que la loi autorise de divulguer, tels que :

- le prénom usuel de l'enfant avant l'adoption ;
- la date, l'heure et le lieu de naissance ;
- les renseignements médicaux concernant l'enfant et ses parents biologiques ;
- les circonstances entourant l'adoption ;
- le profil des parents biologiques, y compris leur âge, leur état civil, leur langue, leur religion, leur origine ethnique, leur niveau de scolarité, leur métier et leur style de vie.

Le sommaire peut contenir d'autres renseignements sur la personne adoptée, comme la date de son placement, l'année de son adoption légale et son évolution dans sa famille adoptive.

Dans tous les cas, l'identité des personnes concernées par le dossier d'adoption demeure confidentielle.

Le sommaire des antécédents sociobiologiques n'est pas accessible à tous. Il est remis sur demande et uniquement :

- à la personne adoptée âgée de 14 ans et plus ;
- à la personne adoptée âgée de moins de 14 ans avec le consentement de ses parents adoptifs ;
- aux parents adoptifs ;
- aux parents biologiques ;
- à un proche parent de la personne adoptée si celui-ci a obtenu l'autorisation du tribunal.

Les retrouvailles

Lorsqu'une personne née à l'étranger et adoptée par des personnes domiciliées au Québec désire retrouver un parent biologique, le SAI fait appel à ses partenaires et aux autorités responsables de l'adoption internationale du pays d'origine de la personne adoptée pour trouver et informer le parent. Cette démarche est effectuée conformément aux lois et aux normes du pays d'origine, dans le respect de la vie privée des personnes concernées.

Si le parent biologique est retrouvé, le SAI s'assure d'avoir son consentement à révéler son identité et à rencontrer son enfant biologique avant les retrouvailles.

Dans certains cas, la recherche peut s'avérer compliquée et même impossible, par exemple :

- lorsque les lois étrangères interdisent la communication de renseignements sur la personne adoptée et sur ses parents biologiques ;
- lorsqu'il n'y a pas de registres officiels dans le pays d'origine ;
- lorsque le gouvernement étranger refuse de répondre aux demandes de recherche.

Si la demande de retrouvailles provient du parent biologique, la personne née à l'étranger et adoptée par des personnes domiciliées au Québec en sera informée lorsqu'elle aura 18 ans.

Contacter le SAI

La personne qui désire obtenir un sommaire d'antécédents sociobiologiques ou présenter une demande de retrouvailles doit contacter le SAI, qui évaluera sa situation et lui transmettra les formulaires à remplir.

- Par téléphone : **514 873-5226**
ou le **1 800 561-0246** (sans frais)
- Par la poste :
Secrétariat à l'adoption internationale
Secteur de la recherche des origines
201, boulevard Crémazie Est, bureau 1.01
Montréal (Québec) H2M 1L2
- Par télécopieur : **514 873-1709**
- Par courrier électronique :
adoption.quebec@msss.gouv.qc.ca



Pour plus de renseignements sur l'adoption internationale, consultez le site Web du SAI à l'adresse suivante :

adoption.gouv.qc.ca

**Secrétariat
à l'adoption
internationale**

Québec 